

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION
(stationnement interdit)

COMMUNE DE VILLEBRET
58 rue du Château
03310 VILLEBRET

Le Maire de la commune de : VILLEBRET

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2213-2,
- Le Code de la Route, notamment l'article R.225,
- Le règlement général de la commune,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution des travaux, il y a lieu de prendre les dispositions suivantes :
stationnement interdit au niveau de la rue Michel Debré sur la portion du n° 146 au n° 271 en raison de travaux pour le compte d'Allier Habitat. Ces derniers seront réalisés du 26 mai au 30 juin 2026 inclus par la société ADN TP sise ZA Le Larry 03400 TOULON SUR ALLIER.

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Le stationnement de tous les véhicules sera provisoirement interdit
au niveau de la rue Michel Debré sur la portion du n° 146 au n° 271

ARTICLE 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par l'entreprise chargée des travaux sous la direction des services techniques municipaux.

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission, le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de CLERMONT-FERRAND

ARTICLE 5 : M. le commissaire de police,
M. Le Commandant de brigade de gendarmerie de COMMENTRY
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en (sous) préfecture le : 28/05/2026
de la publication le : 28/05/2026

Fait à : VILLEBRET



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Villebret, Allier. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLEBRET' at the top and 'ALLIER' at the bottom. A blue ink signature is written over the stamp.

Le : 26/05/2026

Le Maire, Philippe GLOMOT